



**CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES  
DE BORDEAUX-AQUITAINE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mercredi 10 mars 2021**

**PROCÈS-VERBAL**



## Conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine

**Mercredi 10 mars 2021**

Rectorat de l'académie de Bordeaux  
Salle Saint-John-Perse  
5, rue Joseph de Carayon-Latour, Bordeaux  
☎ 05 57 57 38 00

La séance s'est tenue en « hybride » (mode présentiel et distanciel).

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2020.
2. Information du Directeur général - actualités et projets.
3. Rapport de gestion et compte financier de l'exercice 2020.
4. Budget rectificatif n°1.
5. Protocole transactionnel entre l'Université de Bordeaux et le Crous de Bordeaux-Aquitaine - bâtiment Le Mascaret.
6. Tarifs hébergement.
7. Mise à jour du règlement intérieur des résidences.
8. Conventions :
  - a. Crous de Bordeaux-Aquitaine / Etu Récup : mise à disposition des locaux de (S)pace'campus ;
  - b. Crous de Bordeaux-Aquitaine / Mésolia : « résidence Naudet » à Gradignan ;
  - c. Restauration agréée.

<b>Administrateurs titulaires, suppléants ou délégués – A</b>	<b>Présent – B</b>	<b>Absent- C</b>	<b>À reçu pouvoir du délégué titulaire – D :</b>
<b>M. Claudio GALDERISI, Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Région académique Nouvelle-Aquitaine</b>	X		Mme LASMOLES M. Kançal (2)
<b>Représentants de l'État</b>			
M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR) auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine		X	
M. Dominique REBIÈRE, DRRT au SGAR – <b>suppléant</b> de M. Amoussou-Adeble		X	
M. Selim KANÇAL, chef du pôle Jeunesse et Vie associative à la DRJSCS ALPC		X	
Mme Chantal PETITOT, Directrice régionale adjointe de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion sociale – <b>suppléante</b> de M. Kançal		X	
Mme Isabelle LASMOLES, directrice adjointe de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement aquitain		X	
M. Renaud LAHEURTE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – <b>suppléant</b> de Mme Lasmoles		X	
M. Jean-Luc HOLUBEIK, responsable du pôle C de la DIRECCTE		X	
M. Thomas LECROART, Pôle C de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – <b>suppléant</b> de M. Holubeik		X	
Mme Isabelle MARTEL, Directrice régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde (DRFIP) – <b>suppléant</b> de M. Holubeik		X	
Mme Murielle LARRIVIÈRE, Directrice du pôle gestion publique-Etat à la DRFIP Nouvelle-Aquitaine	X		M. Amoussou-Adeble (1)
M. Philippe DE GUENIN, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine		X	
Mme Fabienne REGONDAUD, Adjointe au chef de service SRFD – Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine – suppléante de M. de Guenin	X		
<b>Représentants des personnels ouvriers du Crous</b>			
M. Nicolas RENAULT, SGEN-CFDT	X		
Mme Muriel BRARD-SOUBAIGNE, SGEN-CFDT, <b>suppléante</b> de M. Renault		X	
M. Jean-Philippe TISAIRE, CGT Crous		X	
Mme Edith THAMALET, CGT Crous, <b>suppléante</b> de M. Tisaire		X	
<b>Représentant des personnels administratifs</b>			
M. Pierre COURTE, UNSA	X		
Mme Amandine RATHIER, UNSA, <b>suppléante</b> de M. Courte		X	
<b>Présidents établissements enseignement supérieur</b>			
M. Olivier PUJOLAR, vice-président de l'université de Bordeaux	X		
M. Christophe BACON, vice-président formation de Bordeaux INP – <b>suppléant</b> de M. Pujolar		X	
M. Nicolas CHAMP, vice-président du CA de l'Université Bordeaux - Montaigne	X		
M. Yves DÉLOYE, directeur de Sciences Po Bordeaux- <b>suppléant</b> de M. Champ		X	
<b>Représentant de la Région Nouvelle- Aquitaine</b>			
Mme Anne GÉRARD, conseillère régionale		X	

M. Gérard BLANCHARD, conseiller régional, vice-président ESR – <b>suppléant</b> de Mme Anne Gérard		X	
<b>Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale</b>			
Mme Isabelle ACCOCEBERRY, conseillère municipale de la Ville de Bordeaux	X		
Mme Charlee DA TOS, conseillère municipale de la Ville de Bordeaux - <b>suppléante</b> de Mme Harmonie Lecerf			
Mme Stéphanie ANFRAY, conseillère à Bordeaux Métropole		X	
Mme Amandine BETES, conseillère à Bordeaux Métropole – <b>suppléante</b> de Mme Stéphanie Anfray		X	
M. Régis LAURAND, conseiller à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées	X		
Mme Pauline ROY, conseillère à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées – <b>suppléante</b> de M. Régis Laurand		X	
<b>Personnalités désignées en raison de leurs compétences</b>			
M. Arnaud VIRRIION, directeur général du CRIJ (Centre régional information jeunesse) Nouvelle-Aquitaine		X	
Mme Sarah MAUGAIN, coordonnatrice de l'association Étu'Recup		X	
Mme Julie FAIVRE, vice-présidente étudiante de l'Université Bordeaux-Montaigne		X	
M. Paul MARSAN, vice-président étudiant de l'Université de Bordeaux	X		
<b>Administrateurs titulaires, suppléants ou délégataires – A</b>	<b>Présent – B</b>	<b>Absent- C</b>	<b>À reçu pouvoir du délégant titulaire – D :</b>
<b>Représentants des étudiants</b>			
M. Pierre FRÉRET, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux	X		
Mme Julia CANAC, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux, <b>suppléante</b> de M. Pierre Fréret		X	
M. Clément CASTELLAN, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux		X	
Mme Hélène MONNERVILLE, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux – <b>suppléante</b> de M. Clément Castellan	X		
Mme Clara BARBOSA, UNEF, Collège de Bordeaux		X	
Mme Estelle LAROCHE, UNEF, Collège de Bordeaux - <b>suppléante</b> de Mme Clara Barbosa		X	
M. Valentin MOROLDO, UNEF, collège de Bordeaux		X	
M. Thomas DELIVET, UNEF, Collège de Bordeaux - <b>suppléant</b> de M. Valentin Morolodo		X	
Mme Juliette SOUCHERE, UNI, collège de Bordeaux		X	
M. Axel ROULLIAUX, UNI, Collège de Bordeaux – <b>suppléant</b> de Mme Juliette Souchère		X	
Mme Yona BOLOT, « Bouge ton Crous » - Collège de Pau		X	
M. Léon SKINNER, « Bouge ton Crous », Collège de Pau – <b>suppléant</b> de Mme Yona Bolot		X	

Nombre de membres du CA : 27

Nombre d'administrateurs présents (titulaires et suppléants) : 12 (colonne B)

Nombre de délégataires (ou pouvoirs) : 3 (colonne D)

Total des voix (colonne B + D) = 15

Le quorum du tiers de présents est atteint : 15/27

Membres présents avec voix consultative :

M. Jean-Pierre FERRÉ, directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine ;  
M. Patrick JANKOWIAK, contrôleur financier régional, représentant le Trésorier Payeur Général de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde ;  
M. Manuel BERGER, agent comptable du Crous de Bordeaux-Aquitaine.

Personnalités invitées par le président du conseil d'administration :

M. Yann-Eric PROUTEAU, directeur adjoint du Crous de Bordeaux-Aquitaine ;  
M. Fabrice PEZZIARDI, directeur du Clous de Pau ;  
Mme Lauriane PROUST-RABOUAM, cheffe du service des Affaires financières ;  
Mme Sophie FALLERI-VIALARD, cheffe du service des Affaires générales et juridiques ;  
Mme Frédérique CHARLEUX, cheffe du service de la Vie étudiante ;  
Mme Florence NAYROLLES, secrétaire de direction.

Le conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine s'est réuni le mercredi 10 mars 2021, à 9h30, sous la présidence de monsieur Claudio Galderisi, recteur délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine.

Une partie des votants et des personnalités invitées assistaient à la séance par visio-conférence (règles sanitaires covid-19).

Monsieur le Recteur ouvre la séance à 9h35.

**1) Approbation du procès-verbal (PV) du conseil d'administration du 15 décembre 2020**

Rédigé par les services du Crous, le PV fait mention des membres présents, de ceux ayant donné pouvoir et de la teneur des débats. Il retrace les discussions et comptabilise les votes.

**Délibération n° 01-2021-03 : le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 2) Informations du directeur général – actualités et projets

Monsieur Ferré évoque deux mesures visant à lutter contre différentes formes de précarité.

Fin janvier, le Président de la République annonce l'extension du repas universitaire à 1 € à l'ensemble des étudiants. Il s'agit d'une mesure inédite. Ce tarif profite chaque semaine à 40 000 étudiants relevant du Crous de Bordeaux-Aquitaine, dont les deux tiers sont boursiers.

Fin février, lors d'un déplacement à Poitiers, la ministre ESRI annonce la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques (31 points prévus pour le Crous de Bordeaux-Aquitaine).

Monsieur Ferré présente un état des lieux de la **restauration**. 21 points de restauration sur 51 sont ouverts. Le cadre national n'autorise que la vente à emporter et la prise de repas en salle « sortie du sac », en respectant la distance de 2 mètres entre les convives.

**Concernant l'activité hébergement**, le taux d'occupation est stable à 97 %. Il n'y a pas eu de départ anticipé, d'abandon de logement. Les départs constatés récemment sont dus à des fins de parcours universitaires et sont largement compensés par des demandes d'admission, soit émanant d'étudiants en provenance du parc privé, soit de la part d'étudiants débutant leur stage dans la région.

Depuis décembre 2020, plus de 50 jeunes étudiants référents en résidence ont été recrutés ; ils assurent le lien quotidiennement entre les UG et le service social du Crous, les étudiants en résidence et les interlocuteurs de notre établissement. Le dispositif « étudiants référents » sera pérennisé jusqu'à la fin de l'année universitaire et reconduit l'année prochaine. Il a toute son utilité dans ce contexte social difficile.

Le Premier Ministre a également annoncé le recrutement de 60 travailleurs sociaux à l'échelle nationale.

Monsieur Ferré rappelle quelques faits marquants : la visite le 22 janvier de la Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à l'Engagement, suivie de celle de la Ministre ESRI le 1<sup>er</sup> février. Le Crous a rencontré les députés Lionel Causse et Françoise Lasserre (Dax et Bayonne) le 26 février, à l'occasion d'un échange avec les personnels et étudiants du site de Bayonne, suivie d'une visite du futur point de restauration P. Bidart à Anglet. Le 1<sup>er</sup> mars s'est tenue à la résidence Joséphine Baker la signature officielle du contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant sur la métropole bordelaise, 2020-2030, en présence de madame la rectrice, monsieur le président de Région, monsieur le président de Bordeaux-Métropole.

### *Monsieur Virrion arrive à 9h43 : 16 votants.*

Monsieur Ferré aborde à présent le **plan de Relance**. Lors du dernier CA, les résultats étaient juste connus. Le Crous a obtenu 44 millions d'€ au titre de 8 projets.

3 principales opérations immobilières sont financées grâce à ce plan : le V6, V1 et V3. A ces 3 chantiers principaux s'ajoutent 5 autres opérations : démolition et reconstruction des services techniques du Crous, dans la partie Est de Joséphine Baker, réhabilitation des menuiseries du restaurant Cap Sud à Pau, ainsi que du siège rue du Hamel, reprise du toit terrasse à Périgueux et de ses ouvertures, travaux sur le toit et les menuiseries de la cafeteria La Péniche à Agen.

Ces opérations ont pour point commun d'améliorer la performance environnementale des bâtis et le confort des usagers.

Monsieur Ferré souligne que le calendrier est serré mais tenable. Il fera un compte-rendu régulier de l'avancée des opérations auprès des administrateurs.

Monsieur le recteur remercie monsieur Ferré. Il précise que l'impact des différentes mesures nationales fera l'objet d'un bilan qui doit être remonté demain, le 11 mars, au Premier Ministre. Sur les 230 millions d'€ de financements destinés à la vie étudiante au titre du plan de Relance, la moitié relève de projets portés par les Crous. Les 8 projets lauréats du plan de Relance représentent 20 % de la masse financière allouée à l'ensemble des Crous en France et 40 % des projets soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

Monsieur Ferré est d'ailleurs membre du comité de pilotage de la conférence dédiée à la précarité étudiante, présidée par madame la rectrice.

### **3) Rapport de gestion et compte financier de l'exercice 2020**

Monsieur Ferré présente le rapport de gestion.

Les aides directes ont représenté 104 millions d'€, soit 2 % de plus qu'en 2019. Aucune interruption d'activité ni aucun retard n'ont été constatés, y compris pendant la première phase de confinement. Le nombre d'aides spécifiques ponctuelles a triplé, passant de 2 218 en 2019 à 6 703 étudiants concernés en 2020.

L'activité restauration s'est effondrée, le CA passant de 12 millions d'€ à 4,5 millions d'€. Monsieur Ferré précise que le taux de couverture moyen d'un repas est passé de 57 % en 2019 à 33 %. Actuellement, le repas n'est couvert par l'utilisateur que pour 1/3 et par 2/3 par la subvention publique. Le repas délivré à 1 € coûte au Crous 11,36 €.

Concernant l'hébergement, on note un repli du chiffre d'affaires lié à quelques départs anticipés et à des mesures de dégrèvement de loyers. Cela représente une perte d'exploitation de 2 millions d'€. Le taux de couverture se détériore de 3,3 points.

Quant à la CVEC, les financements collectés sont quasiment stables. 70 % des crédits CVEC 2020 ont été engagés, malgré l'arrêt de certaines actions. Plusieurs mesures d'accompagnement social telles que les chèques services pour les étudiants ont été mis en œuvre. 46 projets ont été financés.

La vie de campus a été peu animée, notamment à l'('S)Pace' campus, inauguré au printemps.

Monsieur Berger prend la parole pour rappeler de prime abord le principe du compte financier : c'est un document permettant d'arrêter les comptes au 31 décembre afin de constater la richesse du Crous et de la comparer avec les années précédentes.

Le compte financier comporte plusieurs documents, monsieur Berger en présente une synthèse.

#### **L'actif :**

- l'actif immobilisé est en augmentation de 10,4 M€ et de 4,6 M€ en valeur nette après déduction de l'amortissement (5,8 M€). L'année 2020 a vu l'intégration de 13 M€ d'immobilisations en cours avec la mise en service de l'Espace Multi-Services. Le taux

d'obsolescence (valeur nette / valeur brute) est de 0,8. Il prouve que malgré la crise sanitaire, la Crous continue sa politique d'investissement ;

- l'actif circulant voit ses stocks diminuer et ses créances non recouvrées augmenter. La diminution des stocks est une conséquence logique de la réduction de l'activité en particulier des restaurants universitaires (-52% pour les denrées alimentaires). Les créances non recouvrées sont en augmentation de 2,1 M€. Cette hausse affecte majoritairement les créances sur les entités publiques (Crous, Région). Les créances clients (loyers, restauration) sont en baisse (3,7 M€ contre 4,6 M€ en 2019). La crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur le travail de recouvrement des unités de gestion ou de l'agence comptable.

#### **Le passif :**

- les ressources stables sont en augmentation de 14,5 M€ par rapport à l'exercice 2019. Elles sont dopées par les 15 M€ d'emprunts souscrits par le Crous en 2020. L'encours de la dette passe de 9 M€ en 2019 à 22 M€ au 31/12/2020. Le ratio d'endettement reste faible au regard des fonds propres (13%). Les provisions sont en hausse et atteignent 1,1 M€. Elles concernent surtout celles de gros entretiens dont la programmation a dû être revue (reports sur 2021 à la suite de la crise sanitaire). Le résultat de l'exercice est, quant à lui, logiquement déficitaire (-493 658 €) ;

- l'essentiel des dettes non financières (65%) concernent les avances de loyers étudiants (1 M€) et les reliquats de subventions fléchées (2,7 M€) ou des opérations pour comptes de tiers (6,4 M€). L'arrêt des comptes au 31/12 s'effectue au milieu de l'année scolaire alors même que les avances des étudiants sont encore importantes et les encaissements de CVEC non encore reversés ou utilisés. De leur côté, les dettes fournisseurs et fiscales augmentent légèrement (+0,6 M€).

#### **Les indicateurs issus du bilan :**

- le **fonds de roulement** est de 17,1 M€. Il représente 118 jours de fonctionnement. Sa variation de 9,8 M€ s'explique par le recours à l'emprunt et la CAF positive. Au regard des opérations mises en œuvre par le Crous à plus ou moins long termes, le FdR réellement disponible est de 0,82 M€ (calcul Cnous) soit environ 5 jours de fonctionnement ;

- le **besoin en fonds de roulement** est de -7,78 M€. Il signifie que les dettes sont supérieures aux créances et que le Crous n'a pas besoin de mobiliser son fonds de roulement plus rapidement qu'il ne décaisse pour financer son activité économique. Une part importante du BFdR est alimentée par les avances des étudiants et par les reliquats de subventions fléchées ou des opérations pour comptes de tiers. Sans eux, le BFdR serait de -1,35 € ;

- la **trésorerie** reste confortable (+25,4 M€) et en hausse de 8,9 M€. Elle est fortement alimentée par l'emprunt souscrit en 2020 (opérations non budgétaires). A contrario, le solde de la trésorerie des opérations budgétaires est négatif de 3,3 M€.

#### **Le compte de résultat et la CAF :**

- déficitaire en 2020 de 493 658 €, probablement pour la première fois depuis la création du Crous. Le résultat profite cependant grâce à la subvention de fonctionnement complémentaire du Cnous de 4,78 M€ qui est venue compenser partiellement les baisses de recettes liées à la crise sanitaire ;

- la **CAF** est excédentaire de 2,2 M€. Elle est essentiellement alimentée par le solde net des amortissements (2,4 M€ après déduction des reprises sur le compte de résultat).

Autres informations :

- les engagements hors bilan concernent uniquement des conventions avec des bailleurs sociaux pour la réalisation de résidences. Leur montant actualisé est de 137 M€ au 31/12/2020 ;
- CICF : le dispositif a été mis à jour en septembre 2020 et le plan d'actions présenté au CA du 15 décembre.

Madame Proust-Rabouam présente quelques indicateurs représentatifs et soldes :  
Les taux d'exécution budgétaire sont tous supérieurs à 95 %, ce qui atteste de la réalisation des orientations budgétaires définies lors du BR2 de l'exercice 2020.  
Le solde budgétaire et le résultat comptable sont donc déficitaires, situation vue et actée au travers du BR2 de 2020.

Concernant les recettes globalisées (non fléchées), détaillées pages 22 à 24 :  
La subvention pour charge de service public augmente de 5,2 M€ car elle a été abondée par des versements complémentaires liées à la crise sanitaire.  
La baisse des recettes propres de 19 % par rapport à 2019 s'explique :

- Pour le secteur hébergement :
  - > par l'exonération des loyers pour les étudiants ayant déclaré avoir quitté temporairement leur logement ;
  - > par la fin de la gestion de la résidence ENSAM ;
  - > par la baisse du taux d'occupation physique de plus de 3 points ;
  - > par les facteurs ayant contribué à la hausse des recettes propres en hébergement sont l'ouverture des résidences J. Baker et K. Aguirre.

Concernant le secteur restauration, le taux d'exécution est de 99 % (-54 % par rapport aux encaissements de 2019). Sont imputables la baisse de fréquentation et la mise en place du repas à 1 €.

Le taux d'exécution des recettes fléchées n'est que de 52 % car les financements de l'Etat attendus à hauteur de 5,2 M€ ne sont réellement que de 3 M€ à cet instant. Les recettes fléchées ont financé principalement la construction de la résidence Michel Serres et le début de la réhabilitation du V3, bâtiments E et F, ainsi que l'(S)Pace' Campus.

Concernant les dépenses budgétaires, détaillées pages 25 à 29, et sur le volet fonctionnement et personnel, les CP sont en baisse de 7 % par rapport à 2019 :

- la masse salariale : -6,8 %
- les autres dépenses de fonctionnement -7% :
  - > dont les loyers bailleurs qui, quant à eux, sont en hausse de 13 % à la suite de l'ouverture des résidences J. Baker et K. Aguirre en septembre 2019 ;
  - > les denrées alimentaires sont en baisse de 48 % à la suite de la baisse de l'activité en restauration ;
  - > les autres dépenses (viabilisation, entretien et frais généraux) sont également en décroissance de 12 %.

Concernant les dépenses d'investissement, elles concernent en 2020 principalement la résidence M. Serres et l'(S)Pace' Campus. La part des dépenses d'investissement financées sur les ressources propres et l'emprunt représente 54 % (dont 45 % d'emprunt). Cette situation explique en partie le solde budgétaire déficitaire de 3,3 M€.

Madame Proust-Rabouam précise que l'analyse de ces données budgétaires doit être complétée par les données comptables présentées dans la partie précédente.

- la trésorerie est abondée de 9 M€ sur l'exercice, soit une trésorerie finale de 25,5 M€ ;
- le résultat patrimonial est déficitaire de 493 K€ ;
- la CAF est de 2,2 M€ ;
- le FDR mobilisable est de 821 K€ ;
- le besoin en FDR est toujours négatif de 7,8 M€, ce qui signifie que le Crous encaisse des fonds avant de procéder aux décaissements ;
- le montant des restes à payer abondé de 6,3 M€, est constitué à hauteur de 91 % des loyers versés aux bailleurs, couverts par les encaissements des redevances versées par les étudiants.

Au regard de ces éléments, il ressort que le Crous pourra poursuivre ses engagements en 2021.

Monsieur Ferré souligne que si l'on observe non pas le FDR (17 M€) mais le FDR mobilisable (821K€), on tombe bien à 6 jours de fonctionnement autonome. La crise covid-19 a donc considérablement impacté les finances de l'établissement. Madame Proust-Rabouam ajoute que cela est aussi le cas pour la trésorerie

**Délibération n° 03-2021-03 : le rapport de gestion et le compte financier 2020 sont adoptés à l'unanimité.**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **4) Budget rectificatif (BR) n°1, exercice 2021**

En propos liminaire, monsieur Ferré précise que les effets de l'extension du tarif du repas à 1 € à tous les étudiants ne sont pas intégrés au BR. Monsieur le recteur ajoute que c'est également le cas d'autres mesures nationales (gel des loyers), ce qui doit constituer un point de vigilance pour le Crous. Le directeur général devra construire différents scénarii prenant compte de l'impact de ces mesures sur l'exercice 2021.

Madame Proust-Rabouam présente le BR n°1, qui permet dans un premier temps de prendre en compte l'octroi de financements complémentaires dans le cadre du plan de relance de l'Etat et dans un second temps le report de crédits de paiements (CP), d'autorisation d'engagement (AE) et de recettes suite à la clôture de l'exercice 2020.

Les AE sont abondés de 40,6 M€ et les CP de 2,6 M€.

L'enveloppe fonctionnelle augmente de 470 K€ et de 174 K€ en CP. Il s'agit de régularisations suite à la fin de gestion 2020. Les principaux ajustements concernent les crédits alloués par le Cnous et dédiés aux travaux d'accessibilité sur la résidence Joséphine Baker.

L'enveloppe investissement augmente de 40,2 M€ en AE et de 2,4 M€ en CP.

Les opérations financées par le plan de relance représentent 44,1 M€.

La totalité des AE de ces projets est ouverte en BR1 et les CP sont prévus à hauteur des décaissements, soit 6,2 M€. Ce décalage entre la consommation des AE et des CP va contribuer à l'abondement des restes à payer de 37,9M€ au titre du plan de relance de l'exercice 2021. Les financements du plan de relance relatifs à la réhabilitation du bâtiment F du village 3 viendront en substitution d'une part de l'emprunt contracté par le Crous en 2020 pour ces travaux.

Les autorisations budgétaires en dépense pour l'enveloppe investissement sont donc de 16,8 M€ de CP soit 22 % du montant total des crédits 2021 ; 53n5 M€ d'AE soit 50,4 % des engagements 2021.

Les encaissements sont en hausse de 9,4 M€ et ils ne concernent que les recettes fléchées.

Le montant total des recettes après BR1 est de 69,8 M€ dont 61 % de recettes propres. Le solde budgétaire est déficitaire de 5,3 M€. Ce déficit est réduit de 6,8 M€ par rapport au BI en raison de la hausse des encaissements et de la réduction des dépenses financées par emprunt pour la réhabilitation du village 3.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2021 est déficitaire de 2,7 M€. Une insuffisance d'autofinancement est présentée à hauteur de 436 K€.

Ainsi, le prélèvement sur fonds de roulement est de 5,4 M€. Il est réduit de 4,2 M€ par rapport au BI 2021.

Le besoin en fonds de roulement, toujours négatif, est de 7,5 M€.

En conclusion, comme pour le budget initial 2021, le Crous présente une structure financière fragilisée par ces deux exercices mais encore viable par son niveau de fonds de roulement comptable et sa trésorerie.

A l'issue du BR1, il demeure important d'obtenir des mesures complémentaires de compensation des pertes d'exploitation liées à la réduction d'activité et à l'extension dy repas à 1 euro.

Un prochain BR devra être présenté en intégrant le montant de la SCSP complémentaire alloué au Crous de Bordeaux-Aquitaine.

Monsieur le recteur remercie l'ensemble des intervenants pour cette présentation de qualité. Il faut effectivement repenser le modèle économique des Crous.

Le contrôleur budgétaire souligne la qualité de cette présentation.

En l'absence de remarques ou de questions, le président met au vote la délibération.

*Monsieur Laurant est arrivé : 17 voix.*

**Délibération n° 01-2021-04 : le BR 1 de l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité.**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**5) Protocole transactionnel entre l'Université de Bordeaux et le Crous de Bordeaux-Aquitaine - bâtiment le Mascaret.**

Monsieur Ferré présente le contexte de cette délibération.

A ce jour, la convention de gestion relative au bâtiment est toujours en cours de rédaction. Elle fait l'objet de derniers arbitrages par services administratifs de l'Université de Bordeaux et du Crous de Bordeaux-Aquitaine. Aussi, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, les deux partenaires conviennent de transiger sur les arriérés financiers liés aux consommations de fluides et charges en établissant un protocole transactionnel en application de l'article 2044 du code civil. Le protocole concerne les années budgétaires 2017, 2018 et 2019 ; la somme due par l'université de Bordeaux au Crous de PV – Conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine, 10 mars 2021 - 11

Bordeaux-Aquitaine s'élève à 153 126.68 €. Par la signature de ce protocole, l'université s'engage à régler cette somme en une fois. Le protocole prendra fin lorsque l'université se sera libérée de cette obligation financière.

Le protocole transactionnel a été transmis au contrôleur budgétaire pour visa et nécessite une adoption par le conseil d'administration.

Monsieur Pujolar précise qu'en effet la convention définitive de gestion est en bonne voie de finalisation.

**La délibération n°05-2021-03 est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **6) Tarifs hébergement**

Monsieur Ferré présente la délibération qui a fait l'objet d'une modification de dernière minute : aujourd'hui même, la ministre ESRI a confirmé le gel des loyers des Crous. Cette délibération acte donc du gel de tous les tarifs hébergement et de l'instauration d'un nouveau tarif « intervention dépannage en cas de mauvaise utilisation des équipements » à 60 € HT.

Si les bailleurs sociaux indexent leur redevance due par les Crous sur l'IRL (Indice de Révision des Loyers, + 0,66 % au 2<sup>e</sup> semestre 2020), ces derniers ne peuvent répercuter cette hausse sur le montant des loyers.

Monsieur le recteur précise que ce gel des loyers va dans le sens des autres mesures déjà évoquées visant à lutter contre la précarité sous toutes ses formes.

L'impact financier pour le Crous, peu important, sera répercuté lors du budget rectificatif n°2 en termes d'écriture financière.

Monsieur Ferré rappelle que la dernière enquête de février 2019 diligentée par la Comue concluait qu'à l'échelle régionale les loyers pratiqués en résidence universitaire étaient inférieurs en moyenne de 35 % à ceux constatés dans le parc de logement privé. En outre, cette moyenne masque des différences intra-régionales.

Monsieur Marsan pose deux questions :

- le ministère ESRI va-t-il compenser cette perte d'exploitation liée à ce gel des loyers ?
- le nouveau tarif intervention dépannage sera-t-il appliqué au dernier usager ? ou réparti sur l'ensemble des utilisateurs ?

Monsieur Ferré répond à la deuxième question en indiquant que le Crous sera attentif aux déclinaisons pratiques de l'application de cette mesure. Cette délibération permet de créer ce tarif et donc, potentiellement, d'appliquer des frais, en vue de responsabiliser les utilisateurs qui ne seraient pas respectueux des consignes et du matériel. *In fine*, il s'agit bien d'un nouvel outil pour améliorer la qualité de service rendu aux utilisateurs de laveries. Le dernier utilisateur sera le seul impacté.

Le recteur répond à la première question en affirmant qu'il ne lui appartient pas de faire des annonces à la place de la ministre de tutelle ou du CNOUS, même s'il est évident que l'Etat prendra ses responsabilités si les pertes sont trop importantes.

**Délibération n° 06-2021-03 : les tarifs hébergement 2021 sont adoptés à l'unanimité.**  
**Pour : 17**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **7) Mise à jour du règlement intérieur des résidences.**

Monsieur Ferré présente le contexte de cette délibération, qui procède d'une mise à jour nationale opérée à l'échelle du réseau. Dans un souci de transparence, le Crous soumet à son conseil d'administration les ajouts liés à quelques situations nouvelles, modifiant en substance les articles 5, 17 et 18 :

- en cas de sous-location, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion ;
- modalités d'intervention par les services du Crous : délai de prévenance de 48h ;
- en cas de faits graves, manquements graves aux règles de vie ou d'atteinte à l'intégrité d'un personnel ou d'un usager, l'exclusion peut être prononcée sans avertissement préalable du Crous.

Monsieur Champ affirme que les rajouts opérés sont légitimes mais qu'il votera contre car l'article 10 dudit règlement intérieur manque de précision. Cet article ne détaille pas suffisamment les cas d'urgence qui autorisent le Crous à s'introduire dans les logements. Monsieur le recteur répond que l'absence de précisions relève d'une volonté, sans doute, de ne pas limiter les possibilités d'intervention et de dangers auxquels le rédacteur aurait pu ne pas penser.

**Délibération n° 07-2021-03 : la mise à jour du règlement intérieur des résidences est adoptée.**  
**Pour : 15**  
**Contre : 1 (M. Champ)**  
**Abstention : 1 (M. Tisaire)**

### **8) Conventions.**

Monsieur Ferré présente trois conventions que le Crous soumet aux administrateurs avant signature : la première convention de mise à disposition, conclue avec Etu'Récup, vise à formaliser une occupation par l'association d'un local à l'(S)Pace'Campus déjà réelle depuis le printemps dernier. En effet, le Crous de Bordeaux-Aquitaine avait été doté par la Région Nouvelle-Aquitaine d'un financement visant à héberger gracieusement cette association étudiante - ressourceurce du campus.

La deuxième convention de location concerne le bailleur Mesolia, dans le cadre du programme de logements dénommé « Résidence Gradignan /rue Naudet » réservés aux étudiants et répondant aux normes de l'aide au logement locatif. Cet ensemble immobilier, composé de 233 logements, fait l'objet par ailleurs d'une convention de conventionnement entre l'État et le bailleur. La date prévisionnelle de mise à disposition de cette résidence par le bailleur est fixée au 15 juillet 2022, pour une mise en service effective à la rentrée universitaire 2022.

La dernière convention de subvention de restauration agréée, qui est en réalité un modèle

à décliner auprès de 10 structures de restaurations, a trait à la restauration agréée. En effet, les consignes nationales encouragent vivement les restaurants avec lesquels le Crous conventionne à appliquer la mesure du repas à 1 € (contre 3,3 €). Pour les accompagner dans l'application de cette mesure sociale, la subvention sera majorée sur état des passages en caisse des étudiants.

**Délibération n° 08-2021-03 : les administrateurs autorisent le directeur général à signer ces trois types de conventions, à l'unanimité.**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le prochain conseil d'administration est fixé en juin 2021 (date à définir).

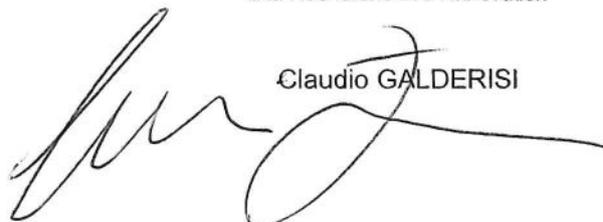
\*\*\*

Fait à Bordeaux, le 23 mars 2021

**Claudio GALDERISI**  
**Président du Conseil d'administration,**  
**Par délégation de Madame la Rectrice**

**Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation**

Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur  
à la Recherche et à l'Innovation

  
Claudio GALDERISI